



## L'UTILISATION DU PAILLIS DANS LES BLEUETIÈRES

### Introduction

Les bleuetières ont été développées à partir de forêts où, au fil des ans, les plants de bleuet déjà établis ont pris de l'expansion jusqu'au point de couvrir la majeure partie du terrain. Toutefois, dans la majorité de ces champs, il demeure des zones non couvertes qui résultent de l'absence naturelle de plants ou de l'érosion.

La technique du paillage consiste à ajouter un matériel organique à la surface du sol. Le paillis de surface vient modifier les caractéristiques environnementales du sol afin d'améliorer la croissance des plants et le développement des rhizomes.

Il a été démontré que les rhizomes du bleuetier croissent mieux dans les sols non perturbés que dans les sols mélangés ou homogénésisés. Un paillis en surface a un effet bénéfique sur toutes les phases de croissance du bleuetier, comparé au même matériel organique incorporé à l'intérieur d'un sol homogénisé.

### Les objectifs du paillage

Le paillage vise à :

- créer un milieu de croissance favorable pour le développement des plants et des rhizomes;
- réguler la température du sol en favorisant le maintien de la chaleur dans le sol au printemps et à l'automne et en maintenant une certaine fraîcheur durant l'été;
- ralentir la croissance des mauvaises herbes;
- maintenir l'humidité du sol en limitant la perte d'eau par l'évaporation induite par le vent ou le soleil;
- enrichir le sol en matière organique par la dégradation du matériel de paillage;
- réduire l'érosion causée par l'eau ou le vent;
- diminuer l'effet de déchaussement causé par le gel.

### Le matériel de paillage

Les matériaux suivants peuvent être utilisés comme paillis :

- la sciure de bois;
- les écorces;
- les copeaux de bois;
- les résidus de cours à bois;
- les résidus de tourbe;
- la biomasse forestière (photo 1);
- les boues primaires de papetières;
- un mélange de boues primaires et secondaires.



Photo 1 : Production de biomasse forestière

Source : Robert Moreau, Bleuetière Coopérative de Saint-Eugène

Pour fabriquer un paillis efficace, les mélanges de matériaux sont suggérés afin d'obtenir une texture fine et une quantité d'espaces suffisante entre les particules pour permettre une bonne aération. Il peut également être envisageable de recouvrir les matériaux très fins de résidus plus grossiers pour minimiser l'effet d'érosion par le vent et l'eau.

Tous les paillis améliorent, à divers degrés, le développement des rhizomes et réduisent l'érosion. Le choix du matériel à utiliser doit se faire en fonction de sa disponibilité ainsi que du coût du transport et de l'épandage. De plus, le paillis choisi devrait être exempt de roches, de semences de mauvaises herbes ou d'autres contaminants (photo 2).



Photo 2 : Paillis avec début d'infestation de mauvaises herbes

Source : Club Conseil Bleuet

## L'épandage du paillis

L'épandage du paillis est généralement effectué avec un épandeur à fumier (photo 3). Il est recommandé d'en épandre une épaisseur de 5 à 10 cm. Une application de plus de 10 cm peut entraîner une diminution du taux de survie des plants.

La technique du paillage peut être utilisée avantageusement dans les zones érodées de la bleuetière en production et dans les zones dénudées situées en haut des coteaux. Elle peut également être employée pour régénérer des secteurs où la couche de matière organique est très mince.



Photo 3 : Épandage de paillis  
Source : Agrinova

### Adapté de :

Guide de production du bleuet sauvage... dans une perspective de développement durable. 2010.  
L'utilisation du paillis dans les bleuetières. [En ligne].

<http://perlebleue.ca/images/documents/amenagement/guideproduction/f010-2010.pdf> (page consultée le 8 septembre 2015).

### Texte rédigé par :

Véronique Moreau, agronome, Club Conseil Bleuet

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DU BLEUET NAIN  
PIERRE-OLIVIER MARTEL, agronome – Avertisseur  
Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, MAPAQ  
Téléphone : 418 662-6457, poste 2868  
Courriel : [pierre-olivier.martel@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:pierre-olivier.martel@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :  
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information N° 4 – Bleuet nain – 7 octobre 2015